



CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU

24 OCTOBRE 2008

-=-=-=-=-

COMPTE RENDU N° 9

L'an deux mil huit, le vingt quatre octobre, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, Maire, en session, par suite de la convocation faite par Madame la Maire dans le délai voulu par la loi.

Monsieur DIEPPOIS Bastien, désigné comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mme COINTREL-CAREL, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoints, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mr SOUCHET, Mr DIEPPOIS, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr PARISY, Mme MALLET, Mr LAMORIL, Mme RADE, Mr VITAUX.

Représentés : Mme SUEUR par Mme ELIE, Mr GOUET par Mr LAMORIL, Mme MAGNIER-AUGER par Mme RADE,

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame la Maire déclare la séance ouverte.

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme la MAIRE : « Il est proposé de nommer secrétaire de séance le plus jeune conseiller municipal parmi les membres présents, je nomme donc Monsieur DIEPPOIS Bastien.

Avant d'ouvrir la séance je voudrais vous apporter mon propos concernant l'hôpital de Eu.

Vous avez pu lire dans la presse des informations plutôt inquiétantes concernant l'hôpital de Eu et je tiens ce soir à vous faire le point puisqu'il y a eu un Conseil d'Administration à Eu jeudi dernier et un autre ce matin à l'Hôpital de Dieppe.

Il a été notifié par courrier en date du 14 octobre aux deux centres hospitaliers de constituer un GCS (Groupement de Coopération Sanitaire) et ce groupement de coopération sanitaire qui est une troisième entité serait à visée Urgence et à visée Médecine c'est-à-dire que si demain le service d'urgence est transféré dans cette unité de GCS de même que le service de médecine, il ne reste à l'Hôpital de Eu plus que 17 lits qui sont les lits de moyens séjours, soins de rééducation, une fois que les gens ont quitté l'hôpital dans sa voie active et ils peuvent aller dans ces lits là pour, si vous voulez expliquer à peu près, une convalescence avant le retour à domicile indépendamment des lits qui concernent la partie Maison de Retraite et tout ce qui concerne les personnes âgées, je parle bien de l'activité hospitalière pure, nous sommes bien dans ces entités là. Ce groupement de coopération sanitaire, qu'est ce que cela peut vouloir dire ? Ce sont des concepts assez nouveaux sachant qu'en l'état actuel, il n'y a pas de groupement de coopération sanitaire qui existe avec les urgences. Il s'agirait de définir des parts pour créer ce groupement chacun en fonction des parts aurait des droits de vote qui permettrait de déterminer l'administrateur de cette solution. Cette solution devant offrir de la prestation sans avoir les personnels en son sein c'est-à-dire que l'Hôpital de Eu détache du personnel vers ce GCS et à l'identique à l'Hôpital de Dieppe. Bien entendu qu'à l'intérieur de cette réflexion sur le GCS, qui est-ce qui détermine les parts ? Est-ce que c'est la grosseur de l'établissement d'origine ? Quel argent y met-on ? S'il y a un déficit, qui comble ? En l'état actuel, l'hôpital de Eu est équilibré. L'hôpital de Dieppe a un fort déficit. L'hôpital de Dieppe, à son niveau, qui est bien plus considérable que le notre, est une plate forme qui est quelque peu contestée aujourd'hui dans la mesure où les gros pôles sont principalement Rouen et Le Havre. C'est-à-dire que Dieppe a perdu une zone de patients qui sont en principal tous les gens habitant la région de Tôtes qui ont pris le réflexe d'aller se soigner plus vers Rouen. Donc Dieppe a réellement besoin d'une zone de patients d'importance. A ce jour au niveau des urgences, les gens qui sont reçus à Eu qui viennent spontanément aux urgences ensuite, soit repartent chez eux, soit vont dans les lits de médecine, soit sont dirigés vers les hôpitaux en fonction du cas. Quand ils sont dirigés vers les hôpitaux, il s'agit de plus grands que nous, selon leur souhait et selon la gravité du cas cela peut relever de l'hôpital d'Abbeville ou de l'hôpital de Dieppe. Les patients de notre secteur vont principalement vers Dieppe même si un certain nombre va vers Abbeville. Et lorsque les cas sont extrêmement importants ils peuvent aller, en direct, sur Rouen ou le Havre, tout dépend de la pathologie dont il s'agit. Donc on nous demande de constituer ce groupement qui serait paraît-il la panacée pour le futur afin que notre population ait réellement des soins de qualité à destination. Sauf qu'il y a eu une réunion, il y a maintenant deux semaines, en préambule à la constitution de ce GCS c'est-à-dire qu'on était mis en place 3 groupes de réunions. Des réunions pour traiter des problèmes médicaux, des réunions sur des problèmes financiers et des réunions sur des problèmes juridiques. A la réunion sur les problèmes médicaux, les médecins qui se sont déplacés, se sont entendus dire qu'il n'y aurait plus d'urgence à Eu si nous n'avions pas de service de radiologie avec un radiologue 24 heures sur 24, un laboratoire avec médecins pouvant signer 24 heures sur 24, un scanner et une échographie. Aujourd'hui nous avons un service de

radiologie, mais les médecins interprètent les radios et ensuite elles sont revues par les radiologues mais les médecins, fort de leur capacité, sont en capacité à pouvoir évoquer un diagnostic en tout cas un diagnostic différentiel. Le laboratoire était fait par un petit appareil qui était un robot qui s'appelle un mini lab. Compte tenu de problèmes dieppo-dieppo, ce mini lab ne fonctionne plus depuis le mois de juin. Nous attendons une grande initiative avec le conseil de l'ordre des pharmaciens pour avoir à nouveau le droit d'exploiter ce mini lab ici c'est-à-dire que lorsque quelqu'un a un souci ou il faut examiner rapidement le sang et bien on met le tube dans une voiture, il va à Dieppe, il est analysé, et là nous avons la réponse par téléphone et nous faisons la suite des actes, alors que nous avions un mini lab, c'était ce petit robot qui donnait dans un temps record les indications. Donc j'ai évoqué la radiologie, j'ai évoqué le laboratoire, le scanner il n'a jamais été programmé d'en avoir un à Eu, du matériel à échographie il y en a sur place mais il n'y pas d'échographes en permanence. Voilà où nous en sommes. Et en attendant, à ce jour, il faut considérer que notre service d'urgence ne serait pas viable s'il était en dessous de 9 000 actes par an : il est de façon réitéré à 13 000 actes par an, c'est la troisième année où il est à 13 000 actes par an. Et maintenant nous ne sommes même plus sur des grosses pointes d'été nous sommes sur des actes tout au long de l'année c'est-à-dire qu'aujourd'hui les touristes qui étaient beaucoup plus cantonnés l'été sont aussi là sur les autres périodes de l'année puisque nous pratiquons énormément le court séjour. L'entreprise SGD classée SEVESO, est toujours là donc il existe pour moi des risques majeurs. Nous avons en plus en complément un état de route qui n'est pas des plus satisfaisant. Dans les interventions récentes du Ministre de la Santé, il était marqué qu'il ne pouvait exister de services d'urgence au-delà de 20 minutes de transport. Je crois que nous, nous sommes dans les clous. Nous sommes à 15 minutes de plus. Et il n'y a pas que seulement les habitants de la ville d'Eu, si on réfléchit à l'échelle du canton, il y a quand même un certain nombre d'endroits qui sont beaucoup plus retirés et nous sommes bien au-delà de ces 20 minutes. Donc nous avons tout un tas de paramètres qui font que notre service d'urgence doit pouvoir exister d'autant que pour le conforter en terme de cabinet médical, les médecins libéraux ont transféré leur garde de leur cabinet de ville sur l'hôpital où ils travaillent en collaboration avec les médecins smuristes et aussi avec le personnel infirmier et le plateau technique qu'ils ont redécouvert, cela fait maintenant, je crois, la sixième année, et les choses se passent au mieux. Alors aujourd'hui certains souhaiteraient casser certaines choses, je redis ici publiquement que pour moi les urgences servent à Dieppe mais aussi à Eu et en plus nous avons le plateau qu'il nous faut dans la mesure où nous n'avons jamais prétendu être un centre hospitalier universitaire. Je vous dis centre hospitalier universitaire parce que cela a été prononcé lors de cette réunion avec les médecins, en terme de boutade je suppose. Toujours est-il que ceci a été expliqué en long et en large à l'agence régionale de l'hospitalisation qui était présente jeudi dernier au Conseil d'Administration et à la suite de cette réunion, j'ai été accueillie un petit peu froidement à l'hôpital de Dieppe ce matin. J'ai quand même quelques nouvelles qui m'intéressent et qui me font dire que notre combat n'est sûrement pas sans intérêt c'est que j'ai pu apprendre aujourd'hui qu'une autre réunion avait été bloquée dans la mesure où l'agence régionale de l'hospitalisation doit faire parvenir une lettre de cadrage précisant les missions avant que ne recommence les groupes de médecins, les groupes sur la partie financière ou sur la partie juridique. Sachant que pour l'échéance, le conseil d'administration de Eu, de même que celui de Dieppe devra avoir voté pour le 15 décembre et ce sera applicable au 1^{er} janvier 2009. Donc vous voyez que la fenêtre de tir est toute petite et elle est très courte en temps. Nous devons donc tous rester vigilants et je profiterais de toutes les occasions pour vous tenir informés de quelque chose qui me semble de grande importance. En tout cas notre offre de soins ici doit être juste et de qualité et à partir d'analyse sérieuse. La référence il y a quelques années c'était 9 000 actes, et aujourd'hui on contesterait 13 000 sachant qu'à Dieppe on propose d'augmenter le service d'urgence pour 40 000 passages sachant qu'ils en ont déjà à ce jour 30 000 et que nous, nous en avons 13 000. Donc là il y a déjà de la perte en ligne et nous savons année après année que les

urgences sont de plus en plus utilisées ne serait ce même parce qu'il y a une approche financière des soins qui est beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'elle ne l'a été dans les années antérieures. Donc j'espère avoir été claire dans mon propos, je ne pense pas jeter du trouble inutilement, je vous dis que nous devons nous serrer les coudes parce que nous avons besoin d'un hôpital et cet hôpital ne doit être accaparé par personne. La construction de solution pérenne est une responsabilité collective avec toutefois une identification facile des responsables. La réussite exige le respect à mon avis de trois principes essentiels : le réalisme des scénarios, la transparence des démarches et l'accompagnement des réalisations. Rien ne sera possible sans concertation authentique. La mise en œuvre des groupements de coopération sanitaire ne sera réussit que si les élus y sont réellement associés parce que dans les groupements de coopération sanitaire il n'y a plus d'élus. Et le débat doit trouver forcément son apaisement dans les échanges de point de vue que lorsque seront mis sur la table des analyses sérieuses de données approfondies permettant au bon moment c'est-à-dire suffisamment tôt d'éclairer les problématiques et alors, un climat de confiance pourra s'établir entre l'hôpital de Eu et l'hôpital de Dieppe. C'est sur que nous devons avancer mais nous ne devons pas perdre la qualité de soins pour nos populations qui ont déjà de grandes difficultés. »

Mme MALLET : « Je suis heureuse que vous abordiez ce problème ce soir parce que loin des polémiques politiques là il faut se serrer les coudes sur cet outil indispensable à notre population.

Je suis étonnée que le mini lab ne fonctionne plus dans son processus. Enfin l'appareil je pense fonctionne, je suis bien étonnée que tous les examens de laboratoires faits sur le site de Dieppe sont lus dans la nuit ou dans le week end par le biologiste donc les choses se sont bien améliorées mais ce que je peux dire pour l'avoir vécu, c'est que les scanners que nous demandions à l'hôpital de Dieppe nous les avions dans la demi journée et quelques fois, lorsque vous êtes hospitalisé à Dieppe vous n'avez pas votre scanner aussi rapidement que l'hôpital de Eu arrivait à l'avoir. Cet outil est illusoire sur notre site. Donc qu'est ce que vous envisagez ? Est-ce que c'est une motion du Conseil Municipal dès ce soir ou est-ce qu'il est trop tôt ? »

Mme la MAIRE : « Je pense qu'il est trop tôt. Je pense que s'il y a besoin je referais un Conseil Municipal sur cette seule problématique en fonction des choses qui vont évoluer. Je pense que nous serons obligés d'aller à ce fameux GCS mais réfléchissons bien à ce qui est mis dedans dans le sens où ce matin ce qui m'était dit à l'hôpital de Dieppe c'est que si on empêchait ce travail on porterait, nous, localement la responsabilité de cette fermeture. C'est facile comme phrase, c'est très facile mais je pense qu'il faut regarder ce qui nous est proposé, demander à ce que notre personnel, nos moyens et le service à la population soit de qualité et pour moi c'est ici et pas ailleurs pour avoir aussi la proposition ailleurs. »

Mme MALLET : « Je suis tout à fait d'accord sachant que, sans vexer personne autour de la table, nous avons quand même une équipe médicale libérale qui est comme tout le monde prend un an chaque année et dans les 5 ans il y en a quelques uns qui auront peut être quitté ces fonctions. »

Mme la MAIRE : « Oui quelques uns c'est sûr, peut être certains qui sont autour de la table mais ce que je veux dire c'est que par rapport à ce que nous avons pu lire hier soir sur ces fameux nouveaux concepts de soins de proximité en éloignant des gens, il est clairement expliqué que le travail médecine libérale et médecine publique est fortement recommandée. Donc nous irions à contre temps en les mettant à la porte et entre autre, ce qui leur a été proposé c'est de faire une maison médicale dans l'enceinte de l'hôpital. Cette maison médicale, aux dires des médecins, j'ai quand même la possibilité d'en rencontrer quelques uns, ils ne souhaitent pas

de maisons médicales dans la mesure où ils peuvent retourner dans leurs cabinets médicaux et ils souhaitent travailler avec le personnel infirmier et avec les médecins. Ne prenons pas le cas d'il y a 20 ans où nous faisons une suture, le médecin pouvait le faire tout seul au bout de sa table d'examen, aujourd'hui lorsque l'on fait une suture il y a trois personnes de mobilisées pour suturer. Et bien s'il est dans ce lieu de maison médicale, ce n'est pas là que la suture sera faite donc on enverra la personne à Dieppe pour se faire suturer parce que bien sûr dans l'équipe de médecins des urgences qui y aura-t-il s'ils sont relégués dans cette petite maison attenante où on y dirigerait ce que certains appellent la bobologie. »

Mme MALLET : « Dès l'été 2003, il y a eu une coopération qui a été faite avec la médecine libérale qui a « sauvé les meubles » à ce moment là pour le nombre d'urgentistes et cela a encore en plus rapproché la médecine libérale du service de médecine. Ils ont, pour certains, découverts aussi ce que nous y faisons et cela à dynamiser les choses. »

Mme la MAIRE : « Et vous pouvez taper sur le site de la ville d'Eu, il y a une communication concernant l'hôpital de Eu qui justement précise que l'hôpital de Eu a été précurseur sur cette approche du travail au niveaux des médecins libéraux, nous ne sommes pas dans le cadre des médecins spécialistes. Voilà, je pèse mes mots dans ce que je dis mais nous devons travailler, nous devons coopérer mais pour autant il n'est pas dit que nous devons nous coucher.

Nous allons passer à l'ordre du jour maintenant mais avant cela je vais vous demander si nous pouvons ajouter un point supplémentaire à celui là. Il s'agirait d'une motion concernant la Poste. »

Mme MALLET : « Nous ne sommes pas contre mais nous demandons une suspension de séance pour nous voir entre nous si c'est possible. »

Mme la MAIRE : « D'accord, donc nous ferons une suspension de séance au moment où nous vous donnerons le texte. »

2) PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 SEPTEMBRE 2008

Mme la MAIRE : « Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2008 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Le compte-rendu de la séance du 13 octobre dernier n'étant pas prêt en raison du délai entre les deux Conseils Municipaux, celui-ci sera transmis ultérieurement.

Avez-vous des remarques ? »

Mr LEVESQUE : « J'ai une remarque à faire à la page 7 pour le dernier mot. Ce n'est pas « faisons » mais « faisons », c'est juste un problème de temps tout simplement. »

Mme la MAIRE : « A la page 25, lorsque j'interviens la deuxième fois à la quatrième ligne, ce n'est pas « attendes » mais « attentes ».

Mr PARISY : « A la page 23, je pense que ce n'est pas la « DRA » mais la « DGAC ».

Mme MALLET : « Moi c'est plutôt une remarque parce que page 31, vous m'invitez à rencontrer le Président de la Région pour avoir des explications sur la construction du Lycée et la pose de la première pierre a eu lieu sans que j'y sois invitée, j'ai plutôt été évitée donc je reste sur ma question avec Monsieur LE VERN. »

Mme la MAIRE : « Vous me poserez la question à la fin du Conseil Municipal dans les questions diverses s'il vous plaît et je vous répondrais. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 12 septembre dernier.

3) SUBVENTION COMMUNALE EXCEPTIONNELLE

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur BARBIER. »

Mr BARBIER : « Il s'agit d'une subvention exceptionnelle pour la réalisation d'un concert organisé par les Amis des Orgues et la Maîtrise de la Collégiale à Haan du 31 octobre au 2 novembre. Donc en fait le concert aura lieu le 1^{er} novembre et la Maîtrise de la Collégiale se produira à Haan et il est demandé au Conseil Municipal de donner son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 150 € au profit de l'Association « Les Amis des Orgues » dans le cadre d'un déplacement à Haan afin d'y effectuer une prestation en sachant que cette somme est entièrement destinée aux frais de transport en car. »

Mme la MAIRE : « Monsieur BARBIER est-ce que vous avez pu vérifier que ceux qui vont à ce voyage ne sont pas membres d'autres associations et non membres de ces deux associations là entre autre certains ne seraient-il pas pour membre de l'école de musique ? »

Mr BARBIER : « Je n'ai pas pu vérifier. »

Mme la MAIRE : « Je vous demanderai de bien vouloir le vérifier parce que quand c'est à destination des membres d'une association qu'on nous dise si on y met une autre association ceci dans un principe de clarté sur les dépenses du jumelage je pense que cela serait nécessaire. »

Mr BARBIER : « Nous vérifierons. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son accord pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1 150 € au profit de l'Association « Les Amis des Orgues » dans le cadre d'un déplacement à Haan afin d'y effectuer une prestation.

4) ASSOCIATION EU FOOTBALL CLUB – CONVENTION D'AVANCE REMBOURSABLE

Mme la MAIRE : « Vous avez pu comprendre depuis quelques temps qu'il y avait des problèmes financiers au sein de l'Eu Football Club et après les avoir rencontrés ils m'ont demandé qu'on puisse convenir d'une aide financière dans la mesure où il y a un trou qui est de l'ordre de 40 000 €. Ce trou de l'ordre de 40 000 € existe depuis le changement de présidence et lors de l'arrivée du nouveau Président, le jour où il a été élu Président il a annoncé qu'il ferait un audit et cet audit a révélé ce manque d'argent de cette importance là.

Bien entendu, j'ai été mis au courant de l'audit mais pour autant dans le cadre de mes fonctions de Maire, je me suis permise de me rapprocher de Madame le Receveur Municipal qui a, elle aussi, fait son propre audit de la gestion de l'Eu Football Club et elle est arrivée à la même conclusion. Donc nous ne pouvons pas laisser filer une situation aussi difficile puisque nous savons qu'ils ont besoin de fonds pour des activités qui se répètent et d'abord comment en est-on arrivé là ?

Au vu des documents qui m'ont été fournis et bien pourquoi ce trou ? Il se trouve que dans les occasions de chercher des sponsors il y en a qui promettent et qui donnent et il y en a qui promettent et qui ne donnent pas. Et fort de la promesse, des dépenses ont été engagées sans avoir été touchées ce qui devait arriver est donc ainsi à hauteur de cette somme là qui a manqué pour l'Eu Football Club et l'audit a confirmé ce que le nouveau Président pressentait. Donc nous sommes à un manque de 40 000 €. Nous avons beaucoup réfléchi au sein de l'équipe municipale sur ce manque et à quelle hauteur nous, Mairie, nous devons les aider dans le sens où cela devient un précédent. Alors que faisons nous ? Nous faisons ceux qui ne voient pas ou nous prêtons ? Si nous prêtons, je n'étais pas du tout d'accord à prêter à hauteur de la totalité dans la mesure où il n'aurait pas été en capacité à rembourser la totalité, dans la mesure où pour nous le prêt imposait un remboursement. Bien entendu au taux 0%, vous comprenez bien que nous ne sommes pas des usuriers. Nous devons leur permettre de franchir une étape et comme vous avez pu le voir au travers de la convention il s'agit de rembourser à compter de 2012, nous sommes en 2008 donc dans 3 ans après, 2013, 2014, 2015 et 2016 et à chaque fois au 31 octobre, après avoir observé les époques où ils ont de l'argent en caisse par rapport aux époques où ils n'en ont pas en caisse. Ainsi le remboursement pourrait être effectué dans le sens où la collectivité ne veut pas se défaire de cet argent là parce que vous allez l'apprendre dans quelques jours, l'argent de la ville d'Eu est fort petit. Voilà la proposition qui vous est faite.

Il est proposé que la Commune effectue une avance remboursable à l'Association EU FOOTBALL CLUB d'un montant de 25 000 €.

L'Association EU FOOTBALL CLUB devrait rembourser sa dette à l'issue d'une période de différé d'amortissement fixée à trois ans, en cinq versements annuels aux échéances suivantes : 31 octobre 2012, 2013, 2014, 2015, 2016.

Ce soutien financier serait effectué à titre gracieux sous la forme d'un prêt non assujéti à quelque intérêt débiteur que ce soit.

Imputation budgétaire : cpte 274.

Avez-vous des questions ? »

Mr PARISY : « Ce que je trouve dommage c'est qu'il n'y ait pas eu de commission des sports qui s'est réunie pour en parler puisque je l'ai appris en ville mais cela n'est pas grave mais est-ce que c'est bien légal dans un premier temps de faire un prêt à une association et est-ce qu'une ville peut prêter de l'argent, je ne sais pas là je vous pose la question ? Ce n'est pas un reproche attention. »

Mme la MAIRE : « Oui vous avez raison de faire attention quand vous me parlez. La proposition je l'ai faite. J'ai fait vérifier à différents niveaux et c'est en toute validité parce que nous entendrons parler bientôt de choses faites sans validité. Mais là aujourd'hui c'est dans un cadre parfaitement légal et cela a été vérifié à différents niveaux. »

Mr PARISY : « Il y a autre chose c'est que je suis contre le prêt, je vais vous dire pourquoi mais on engage un Président là si vous voulez jusqu'en 2016 ? »

Mme la MAIRE : « Excusez-moi je ne pense pas qu'on engage un Président, on engage une association qui est l'Eu Football Club Eudois dans un premier temps par le biais de son Président. Lorsqu'il y aura un autre Président il prendra la dette, de même que si demain je ne suis plus aux manettes, mon successeur prendra lui aussi l'affaire en main. J'ai voulu volontairement qu'elle dépasse la durée de mon propre mandat, en toute transparence. »

Mr PARISY : « Bien sûr mais comment trouver un Président ou alors un maso mais je parle en connaissance de cause parce que j'en ai pris un moi aussi et au niveau des subventions, je pense que le Président et son Conseil d'Administration ont fait des efforts phénoménaux pour en arriver à déjà diminuer la dette parce que je sais qu'elle a déjà bien diminué. En revanche, moi je pense qu'il ne va pas pouvoir retrouver de sponsors puisqu'il est au maximum de ces rentrées d'argent, parce qu'il tombe dans une conjoncture actuellement où allez voir un chef d'entreprise pour lui demander de l'argent, est-ce un échappatoire mais je pense que c'est normal, il va dire je ne donne plus ou il va promettre et c'est ce que vous avez dit tout à l'heure c'est qu'il ne donnera pas parce que la conjoncture est là. Et quelque part est-ce que dans 8 ans on ne sera pas obligé de dire pour ne pas fermer ce club parce qu'en plus il est en DHR, il n'est plus en DH donc les gens prennent ce prétexte là. Alors en subvention je pense qu'il a fait le plein des rentrées d'argent, est-ce que vous avez tenu compte de ça pour ces remboursements parce que le pauvre moi je le vois mal remonter la pente, je voudrais qu'il la remonte en tant que sportif et Président de club mais cela me paraît difficile qu'il arrive à remonter la pente et c'est là que je vous dis que je suis contre le prêt parce que j'étais plus pour une subvention exceptionnelle puisque nous sortons 25 000 €, les donner au Football Club et je pense que les autres associations n'y verraient pas d'inconvénients. Parce qu'il y en a qui m'ont dit que si je disais cela tout le monde irait pleurer. Je suis désolé mais moi je peux vous dire que lorsqu'on gère un club nous n'avons pas envie qu'il soit déficitaire pour des tas de raisons et disons que je suis pour la subvention exceptionnelle mais cela n'engage que moi. »

Mme la MAIRE : « Monsieur PARISY tout d'abord je voudrais vous dire que cette question n'est pas du ressort de la commission des sports mais bien du Maire, que comme je vous l'ai dit, c'est en toute légalité et le principe du remboursement c'est aussi un principe qui va avec de la responsabilisation. Parce que nous savons aussi, et je peux vous donner un exemple d'une association qui est en dérive, et je ne citerais pas le nom ce soir, et parfois il y a des gens qui conduisent la dérive et le problème c'est que la situation difficile il faut à un moment que les créanciers puissent retoucher l'argent. L'affaire est compliquée, moi je suis partie du principe que je ne suis pas favorable à la gratuité, je l'ai déjà démontré sur un certain nombre de sujets. Je pense que la responsabilisation est un principe majeur et surtout je pense que les autres clubs ne pourront pas dire, ils sont allés pleurer, ils ont eu, demain nous aussi nous venons pleurer, nous aurons. J'ai fait toutes les vérifications possibles pour dire que leur demande, ils ont hérité d'une situation des plus difficiles, ils ne l'ont pas engagée eux-mêmes cette situation, ils doivent être accompagnés, ils doivent trouver eux aussi d'autres solutions et par ailleurs, je crois qu'ils sont assez matures pour aller chercher les sponsors et nous sommes avec eux dans la recherche de sponsors dans la mesure où c'est quelque chose qui fait vivre les clubs même si la conjoncture devant nous est des plus difficiles mais aujourd'hui chaque club, avec tout son bureau, essaie de mettre en place des méthodes de travail de façon à ce que l'argent soit bien utilisé et je ne pouvais pas les laisser dans cette situation difficile dans la

mesure où il y a un équipement qui doit fonctionner, il a été réalisé, il coûte encore fort cher en terme d'emprunt et il est normal que les enfants, les jeunes, les adultes et peut être les plus âgés de la ville puissent utiliser les équipements, ils ont été faits pour eux, il faut du monde dessus. Et aujourd'hui je vous fais cette proposition, j'ai entendu la vôtre, malheureusement vous apprendrez dans quelques jours qu'il n'est pas question pour la ville de pouvoir donner. Ce temps là est fini et il est très gravement fini. »

Mr PARISY : « De toute façon je les félicite parce que c'est vrai qu'ils avaient une autre solution plus facile, c'était de déposer le bilan, les dettes s'effaçaient et ils redémarraient au plan sportif le plus bas. Ils ont le courage de continuer, ils pourront le faire dans un an, deux ans ou trois ans s'ils n'y arrivent pas mais je les félicite d'avoir voulu pousser le bébé plus loin parce que gérer un club aujourd'hui c'est vrai que cela va devenir impossible et nous ne trouverons plus de Président d'ailleurs, je pense. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais juste rajouter par rapport aux positions des autres clubs qui pourraient réagir, je ne suis pas tout à fait d'accord au vu de ce qui a pu circuler. Je ne dirais que cela. »

Mr VITAUX : « Je ne voudrais surtout pas abonder dans le sens dans mon colistier et je voudrais que l'on soit un peu plus fair-play dans cette affaire. Il est évident que l'Eu Football Club a hérité d'une situation inconfortable pour eux qui est un héritage qu'ils n'attendaient pas forcément. 40 000 € de dettes c'est énorme pour un budget comme le leur. Pour ma part bien sûr j'irais dans le sens de soutenir ce club, pour moi c'est un club qui défend haut et fort les couleurs de la vie associative eudoise et au vu du nombre d'enfants, de jeunes et moins jeunes qu'il draine, ma question sera pour autant Madame la MAIRE, de savoir, car on a un peu entendu les quelques réponses mais ne craignez vous pas que cela fasse jurisprudence ? »

Mme la MAIRE : « Je fais appel à la responsabilité de chacun. Ai-je le choix d'autre chose ? »

Mr VITAUX : « Je valide la position du conseil de soutenir le club. Maintenant je vous pose la question. »

Mme la MAIRE : « Je ne peux pas vous répondre plus que ça. Il y a des fois où il faut savoir faire confiance. »

Mr PARISY : « Pour répondre à Madame BRIFFARD, je suis d'accord avec vous parce que moi, je fais partie de ceux qui justement en parlaient au club que si nous pouvions donner un coup de main à l'Eu Football Club nous étions partant, je ne sais pas encore par quel moyen mais c'était pour répondre en début d'année où Madame le Maire vous nous aviez demandé d'être tous coopérants et d'aller tous dans le même sens et je vous promets que j'ai fait un Conseil d'Administration mercredi et j'ai parlé du foot justement parce que peut être que nous aurions pu organiser, je ne sais pas, je vais dire une opération brioche en rigolant, mais pour les aider parce que moi quand je vois un club à la dérive c'est la ville d'Eu, on ne parle plus du foot mais de la ville d'Eu. C'est ce qui me désole un petit peu.

Pour une boutade Monsieur VITAUX, vous vous êtes trompé, je ne suis pas votre colistier. »

Mme la MAIRE : « Pour rajouter quand même par rapport au calendrier, je vous ai quand même dit que l'audit avait été fait à l'automne 2007, il y en a certains qui étaient aux commandes à l'époque qui auraient pu faire le travail que nous faisons aujourd'hui. Quand je l'ai dit au Conseil Municipal de l'automne 2007, on m'a dit mais non il n'existe pas cet audit. Je l'avais déjà en main. »

Mme MALLET : « Je suis étonnée que ce soit dans l'investissement cette somme alors que les associations c'est du fonctionnement d'habitude. »

Mme la MAIRE : « Là nous ne sommes pas sur une subvention d'association. Ce n'est pas exactement la même formulation. C'est de l'argent que nous prêtons. Il y aura un retour. Et à la demande de Madame le Receveur, c'est là où ça nous a été demandé que ce soit mis, pour que cela puisse être contrôlé. »

Mr DUJEANCOURT : « Depuis le changement de Président, est ce que le budget est équilibré ou bénéficiaire ? »

Mme la MAIRE : « Comme ils essaient d'honorer ils ont encore du retard mais ils ont déjà fait un gros effort. Et autre chose, ils nous ont proposé un certain nombre d'activités concernant les enfants de la ville d'Eu de façon à pouvoir être encore plus actifs que précédemment compte tenu de leur présence et enfin, ils souhaitent être très actifs dans le domaine de la ville par rapport à cet effort que nous faisons. »

Mr PARISY : « Juste pour clore et pour mettre une petite précision supplémentaire que je connais, il faut remonter le plus vite possible en DH. »

Mme la MAIRE : « Je crois qu'il va falloir vous proposer comme prochain président de l'Eu Football Club Eudois, je crois que vous avez toutes les recettes dans le fond de la main, en tout cas toutes les meilleures intentions. »

Mr PARISY : « J'ai relevé un club, cela me suffit. »

Mme la MAIRE : « Mais votre carrière n'est pas fini Monsieur. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 22 voix POUR et 7 ABSTENTIONS, autorise Madame la Maire à signer la convention à intervenir.

5) CREATION D'UNE AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA VILLE DU TREPORT

Mme la MAIRE : « Il est proposé la signature d'une convention de financement entre la Ville du TREPORT et la Ville d'EU pour la réalisation d'une aire de stationnement de 20 places de caravanes, sur un terrain de 7 000 m² sis sur la D 940 « Lieudit les Garennes » destinée aux gens du voyage.

Le document est joint en annexe n°2.

Je pense que vous l'avez lu ; c'est la suite logique de l'acceptation par la ville du Tréport de cette aire qui n'a fait l'objet d'aucunes remarques. Est-ce qu'il y a besoin d'éclairer

certain points ? C'est d'abord l'objectif, ensuite les modalités financières et toutes les dispositions générales pour la gestion de cette aire d'accueil des gens du voyage.»

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 7 ABSTENTIONS autorise Madame la Maire ou son représentant à signer cette convention.

Mr PARISY : « Je voulais juste vous dire que si vous êtes allée sur le site de l'informateur, il y avait 62 % Contre le lieu de l'aire des gens du voyage. »

Mme la MAIRE : « C'est intéressant cette information. Mais je vous dirais qu'il y en a une autre. Quand on propose ce type de loi, il y a 80 % des gens qui sont Contre l'existence des aires des gens du voyage. »

6) CONTRAT ENFANCE JEUNESSE – AVENANT

Mme la MAIRE : « Je propose à Monsieur LENGLET de prendre la parole. »

Mr LENGLET : « Je vais vous faire un rapide historique pour les nouveaux conseillers au Conseil Municipal. En 2003, la Ville d'Eu a signé avec la CAF un contrat de cofinancement d'actions nouvelles pour les associations qui était le contrat « temps libre » et il avait pour but de financer des actions nouvelles dans le domaine des loisirs concernant les jeunes de 6 à 17 ans pour une durée de 3 ans : étaient concernés : le « Centre des Fontaines » et l'association « Saint Laurent ». En 2004, la ludothèque « Rayon de Soleil » ainsi qu'une « aide sur projet à la vie associative » destinée aux associations de quartiers ont intégré ce contrat.

Le contrat prolongé par avenant jusqu'en septembre 2006, est devenu rétroactivement « Contrat Enfance Jeunesse » à compter de janvier 2006 et cela, selon les nouvelles dispositions mises en œuvre par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales. Ce contrat, signé pour une durée de 4 ans prendra fin en décembre 2009.

Le déménagement de l'association « Les Lutins » permet aujourd'hui d'inclure la création de 5 places de crèche au titre d'une action nouvelle du Contrat Enfance Jeunesse. Les frais de fonctionnement de ces cinq places seront financés par la CAF à hauteur de 55 % maximum du prix plafond accordé aux accueils collectifs des 0-4 ans. »

Mme MALLET : « La CAF, pour participer aux frais de fonctionnement impose certains taux de fréquentation. Pouvez-vous nous les dire ? »

Mme la MAIRE : « La participation est à hauteur de 55 % du maximum du prix plafond, ça c'est la participation de la CAF, mais quant à l'utilisation des locaux, le but est dans un avenir proche d'être à 5 lits d'occupation. Mais ils exigent après, une comptabilité à l'année, et cette comptabilité à l'année est susceptible d'être réduite dans quelques jours avec le vote à l'Assemblée Nationale des dispositions concernant les Caisses d'Allocations Familiales. Donc ils vont nous les dire très bientôt justement pour pouvoir l'intégrer dans cette convention. »

Mme MALLET : « Dans les centres de loisirs sans hébergement, ils exigent 60 % de temps de taux de fréquentation et dans les crèches c'est 70 % alors est-ce qu'on va pouvoir répondre à ces 70 % ? »

Mme la MAIRE : « Effectivement il n'y aura pas 70 % dès le jour de l'ouverture et ils nous demandent dans un terme très rapide qui est à peu près à un an d'arriver à ces chiffres là. Mais il y a un taux de demandes selon les dires de la Communauté de Communes qui devraient nous permettent de rejoindre ces chiffres là je pense assez rapidement compte tenu de l'amplitude horaire qui a été augmentée. »

Mme MALLET : « La CNAF qui est la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a aussi un tarif dégressif dans les années à venir. »

Mr LENGLET : « 3 % chaque année. »

Mme MALLET : « Nous sommes d'accord. »

Mr LENGLET : « Donc il faudra que la ville se substitue à ce moment là de l'engagement de la CAF s'il se réduit. »

Mme la MAIRE : « Donc la commune prend en charge le déficit de cette structure qui je vous le rappelle est associative. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise la prise en charge des frais de fonctionnement de 5 places de « crèche » de l'Association « Les Lutins » au titre du contrat Enfance Jeunesse.
- autorise Madame la Maire à signer un avenant au contrat à intervenir avec la CAF.

7) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Mme la MAIRE : « Je vais demander à Monsieur LEVESQUE de présenter les décisions budgétaires modificatives. »

Mr LEVESQUE : « Nous commençons par la section investissement : les dépenses imprévues à – 25 000 € correspondent au prêt à l'association l'Eu Football Club dont nous avons parlé en début de séance puis également 3 500 € d'acquisition pour le matériel de fêtes qui sont en contre partie de la taxe locale d'équipement de 2 900 € en recettes supplémentaires et 600 € de virement de la section fonctionnement que vous retrouvez donc en dépenses de section de fonctionnement ; 3 000 € en indemnités élus et 1 150 € concernant la subvention « des Amis des orgues » donc nous prenons cette somme sur la poste « Fêtes et Cérémonies Jumelages.

En recette de fonctionnement, nous avons eu des recettes supérieures aux prévisions en droit d'occupation du domaine public (2 400 €) et en produits exceptionnels divers (1 200 €) donc nous finançons à partir de ces postes là. »

Mr VITAUX : « Ce bref tableau de décisions modificatives démontre malheureusement la faiblesse de notre budget à l'heure actuelle au point de voir que nous sommes en train de prendre, j'incrimine pas l'actuelle municipalité, mais de voir que vous

avez des difficultés à trouver à l'argent puisque vous êtes obligés de prendre 600 € dans la section fonctionnement par exemple pour clôturer un budget. »

Mme la MAIRE : « Vous auriez voulu qu'on en prenne plus ? Attendez il y a juste besoin de cela. »

Mr VITAUX : « C'est quand même ric et rac. »

Mme la MAIRE : « Mais vous savez le jour où nous avons voté le budget on ne savait pas exactement que par exemple un tel ferait un voyage, qu'au niveau des indemnités des élus l'ordinateur avait mal compté alors qu'il n'y avait pas eu de revalorisation donc il y a comme ça effectivement des mouvements que nous sommes amenés à faire mais vous en conviendrait avec moi, ils sont vraiment à la marge ceux là. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 23 voix POUR et 6 ABSTENTIONS, autorise les décisions budgétaires sur le budget ville.

8) INTEGRATION DE LA COMMUNE DE GAMACHES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE GROS JACQUES

Mme la MAIRE : « Par délibération en date du 4 septembre 2008, le Conseil Municipal de la Commune de Gamaches a décidé d'intégrer la Communauté de Communes interrégionale de Gros Jacques à compter du 1^{er} janvier 2009, intégration acceptée à l'unanimité par le Conseil Communautaire par délibération du 11 septembre 2008.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son avis pour l'extension du périmètre de la Communauté de Communes à cette nouvelle commune,

- autorise à cet effet, la modification de l'article 1 de ces statuts qui seront rédigés dans les termes suivants :

« En application des articles L 5214-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, il est formé une communauté de communes interrégionale de vingt et une communes : dont huit communes de la Seine-Maritime : Etalondes, Eu, Flocces, Incheville, Le Tréport, Longroy, Millebosc, Ponts et Marais, et treize communes de la Somme : Allenay, Ault, Beauchamps, Bouvaincourt sur Bresle, Buigny les Gamaches, Embreville, Dargnies, Friaucourt, Gamaches, Mers les Bains, Oust-Marest, Saint Quentin Lamotte, Woignarue ».

Les autres articles des statuts approuvés par arrêté préfectoral interdépartemental du 18 août 2006 demeurent inchangés.

9) MODIFICATION DE PERIMETRE DU SITE NATURA 2000 « FORET D'EU ET PELOUSES ADJACENTES » - VALIDATION

Mme la MAIRE : « Je vous rappelle que le réseau Natura 2000 est un réseau européen de sites naturels dont l'objectif est la conservation de la biodiversité.

Un comité de pilotage présidé par Monsieur le Sous-Préfet de Dieppe, s'est réuni le 16 juin 2008 afin d'étudier la possibilité de modifier le périmètre « Forêt d'Eu et pelouses adjacentes ».

Les modifications de ce périmètre sont motivées par la volonté de mieux correspondre à la réalité de terrain. En effet, les études préliminaires à la réalisation du DocOb (Document d'objectifs), réalisées par l'Office National des Forêts, ont fait apparaître un décalage entre les zones abritant les habitats éligibles et le périmètre initial du site. Ce décalage est lié à l'évolution des outils de cartographie et notamment à l'amélioration de leur précision. Ces ajustements conduisent à retirer 14,7 hectares et à ajouter 24,8 hectares. Le détail de ces ajustements figure sur des cartes qui peuvent être consultées en mairie (bureau de l'Adjoint au DGS).

Afin de valider ce nouveau périmètre, les communes concernées sont consultées pour avis.

Il s'agit d'étendre un périmètre qui comprend sur la zone eudoise ce que l'on appelle le jardin botanique qui vous le savez est dans un état déplorable actuellement et il s'agirait d'y adjoindre sur cette partie de forêt d'Eu la zone qui va vers Incheville qui est sur le territoire d'Incheville. Donc c'est la question qui vous est posée, acceptez vous le principe de cette extension, votez-vous CONTRE ou vous abstenez-vous ? »

Mme MALLET : « Nous avons émis un avis défavorable en 2002 donc nous nous abstiendrons. »

Mme la MAIRE : « Alors je rappelle le score en 2002 où il y avait 10 ABSTENTIONS, 8 voix POUR et 9 voix CONTRE. C'était un très bel acte. Est-ce que quelqu'un veut faire d'autres commentaires, voulez-vous que l'on reparle de ce qu'est une zone Natura 2000, si vous voulez je peux ressortir le discours de l'époque qui n'a absolument pas vieilli. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 6 ABSTENTIONS et 23 voix POUR, valide la modification du périmètre du site Natura 2000.

Mme la MAIRE : « Là où vous auriez dû savoir c'est que compte tenu de la date où cela nous a été signifié, dans 8 jours nous n'avions même pas besoin de vous le passer au Conseil Municipal puisque cela aurait été approuvé d'office puisque les deux mois étaient passés mais nous avons préféré démocratiquement le passer au débat. »

10) VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE A n°478 SITUEE RUE ST LAURENT

Mme la MAIRE : « Pour les une et les autres c'est ce que nous appelons la Ferme Saint Laurent, la zone résidentielle lorsqu'on se dirige vers Gamaches par la route de Gamaches à peu près à la même hauteur que le quartier Morris, et bien c'est cette résidence qui est là et il y a, ce que l'on appelle des oubliés, je vais laisser la parole à Monsieur GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « La Commune est propriétaire d'une parcelle de terrain cadastrée section A N°478, d'une surface de 637 m₂ sise rue Saint-Laurent.

Monsieur LAVAUX, propriétaire voisin de cette parcelle, souhaiterait racheter une partie de cette parcelle pour une surface de 50 m², située en pointe et à l'extrémité de sa propriété.

Ce terrain constitue un espace vert non entretenu dépendant d'un lotissement d'habitat et ne présente qu'un intérêt très limité pour la commune en raison de sa configuration peu favorable et de sa faible superficie. Les services fiscaux l'ont estimé à une valeur de 500 €. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 28 voix POUR (1 personne ne prend pas part au vote) :

- donne son accord pour la vente de cette parcelle,
- autorise cette vente pour un montant de 500 €, l'acquéreur prenant en charge les frais de notaire et de division cadastrale.
- autorise Madame la Maire à signer l'acte notarié à intervenir.

11) CREATION DE SALLES DE SPORT : PROPOSITION D'AVENANT AU CONTRAT DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur LEVESQUE rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'enveloppe financière pour la création des trois salles de sport, ruelle Sémichon, avait été estimée en 2006 à l'occasion de l'organisation de la consultation de maîtrise d'œuvre, à 1 750 000 € TTC dont 1 483 040 € TTC de travaux.

Par délibération du Conseil Municipal du 27 octobre 2006, la mission de maîtrise d'œuvre avait été attribuée au cabinet En Act Architecture pour la somme de 158 000 € HT, soit 188 968 € TTC.

L'avant projet définitif (APD) établi en mai 2007 fixait cette estimation des travaux hors option à 1 961 875 € HT, soit 2 346 402,5 € TTC (augmentation de 58,21 % par rapport à l'estimation initiale)

Parallèlement à cette augmentation du coût des travaux, les honoraires de maîtrise d'œuvre étaient réévalués et un avenant n° 1 au contrat de maîtrise d'œuvre était proposé par En Act Architecture. Son montant de 51 686,34 € portait le coût de la maîtrise d'œuvre à 201 216 € HT, soit 240 654,34 € TTC. (+ 27,3 %).

Cette augmentation n'ayant pas encore été présentée au Conseil Municipal malgré la signature de l'APD en février 2008, Madame la Maire souhaite le soumettre à l'avis de la Commission d'appels d'offres qui s'est réunie le 23 octobre 2008.

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'avis de la CAO.

Mr LEVESQUE fait part de l'avis défavorable de la Commission d'appel d'offres sur cet avenant.

Mme la MAIRE : « J'ai souhaité que cette question soit abordée au Conseil Municipal quoique j'ai tout à fait loisir de pouvoir la régler moi-même mais je préfère confier cette mission au Conseil Municipal. Sachant que ce complexe sportif qui est parti d'abord

forcément sur une consultation de maîtrise d'œuvre, concernait 3 pratiques sportives ce qui est de l'ordre du judo, de la danse et de la musculation et qu'au niveau de cette consultation de maîtrise d'œuvre, je vais commencer par le judo : on était à priori sur 720 m₂, une fois que l'on a eu choisi l'architecte, c'est passé à 865 m₂ pour après l'APD passé à 882 m₂. Quand on aborde le problème de la danse – gymnastique, on est parti au départ à 372 m₂ pour ensuite monter à 397 m₂ et pour rester sensiblement à 400 m₂ après l'APD. Pour ce qui est de la musculation on démarre à 372 m₂, pour arriver ensuite à 397 m₂ et pour finir à 513 m₂. Donc, d'une surface utile déterminée au départ quand on a consulté, il s'agissait de 1464 m₂, après l'esquisse on est arrivé à 1 758 m₂ pour arriver après l'APD à 1 900 m₂.

Donc, en fonction de cette question, pourquoi je la pose en Conseil Municipal ? C'est qu'à ce jour, tous les architectes qui ont été rejetés par rapport au projet initial sont en mesure de nous faire un procès dans la mesure où le projet n'est pas ce qui était prévu au départ.

Donc, j'ai besoin de votre avis par rapport à cette démarche qui me semble d'importance puisque nous avons augmenté de 58 % en terme financier pour une augmentation de 30 % en surface. »

Mr VITAUX : « Effectivement ce projet qui était parti sur des pentes ascensionnelles, on en voit les limites maintenant puisque nous sommes partis dans la démesure complète avec luxe à tout va, avec un confort certes important pour les pratiquants mais pas forcément obligatoire. Pour autant, si je comprends bien, on va devoir régler quelque soit l'issue de ce vote le montant de l'architecte soit 240 000 €, je voulais savoir ensuite quel était quand même le désir de la municipalité par rapport à ce premier projet, est ce que allez vouloir poursuivre, est ce que vous donnerez suite ou est ce un projet qui va être mort né ? »

Mme la MAIRE : « Vous me devancez Monsieur, je parlerai de la suite après le vote. »

Mme MALLET : « Juste une petite réflexion, je suis d'accord sur ce dossier qui est arrivé à être pharaonique, je pense qu'il a manqué de regards féminins dans ce dossier. »

Mr LEVESQUE : « Pour répondre à Monsieur VITAUX qui parle de payer l'architecte à hauteur de 240 000 €, ce n'est pas la somme exacte, c'est 100 000 € d'honoraires. »

Mme la MAIRE : « C'est 100 000 € qui avait été annoncés au Conseil Municipal. »

Mr BARBIER : « Juste une boutade : de regard juste plutôt que féminin non ? »

Mme MALLET : « Je maintiens féminin mais ils sont naturellement justes puisqu'ils sont féminins. »

Mr BARBIER : « Donc nous avons un peu de féminin en nous. »

Mme MALLET : « C'est vrai que dans les travaux nous avons un regard différent de ces messieurs. »

Mme la MAIRE : « Après avoir fait part de nos parts féminines et masculines, nous ferons ce débat plus tard car nous pourrions lasser l'auditoire, nous allons si vous le permettez passer au vote. »

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis défavorable à l'unanimité sur cet avenant.

Mme la MAIRE : « Puisque Monsieur VITAUX m'a posé une question, il est important de rester dans le sujet. Je dirais qu'effectivement c'est une question aujourd'hui parce qu'il y a beaucoup de pratiquants sportifs à Eu et il faut le constater, c'est bien. Et effectivement il faut leur proposer des espaces dignes de notre temps et je crois que certains ont attendu fort longtemps et aspirent à ces nouveaux espaces. Mais pour autant, il faut tout faire rentrer dans le cadre d'un budget et en même temps, il faut le regarder avec l'œil de maintenant, il faut le regarder avec économie d'énergie en évoquant les coûts de fonctionnement avec forcément en même temps une prise en compte du stationnement autour de cet espace, il nous faut à tout prix mener une réflexion générale sur les espaces sportifs et leur utilisation, aussi bien pour les membres d'associations qu'ils soient jeunes ou vieux que les lycéens, les collégiens, les élèves de primaire et nous voyons aussi maintenant les élèves de maternelles. Il nous faut absolument penser à cette répartition dans l'espace eudois et il nous faudra après avoir répondu à l'ensemble de ces questions, aborder ce problème d'abord au Conseil Municipal de façon à savoir avec les éléments nouveaux qui vont venir devant nous, je vous rappelle qu'il y a un audit, je vous rappelle que nous avons perdu un nombre d'habitants considérable donc non seulement la baisse de la dotation globale de fonctionnement qui est prévue par l'Etat nous allons la subir d'une deuxième façon puisque c'est indexé sur le nombre d'habitants de la ville, donc nous avons moins de recettes à attendre qu'il y a eu par le passé. En fonction de tout cela, ensemble, collectivement nous trouverons la bonne jauge pour ces sportifs qui attendent et puis de ce que j'ai vu ces temps derniers les gens âgés qui demandent aussi à avoir de la pratique sportive bien avant 20 h le soir puisque, pour certains, on est retraité et on est obligé de sortir le soir pour faire son sport. C'est un constat à la ville d'Eu pour un grand nombre de retraités qui aimeraient pouvoir pratiquer l'après-midi. Donc nous essayerons de répondre à toutes ces questions, nous redémarrerons un projet mais avec vous et sûrement pas contre vous et pour lui donner une évolution rapide dans le temps, une fois que la décision sera prise. Je vous remercie de votre attention. »

Mr VITAUX : « Je voulais rebondir sur le fait que vous allez mener une réflexion sur les différents espaces sportifs ou culturels ou associatifs, est-ce que vous allez par delà cette réflexion créer une commission extra municipale qui réunisse différents corps d'activités pour mener cette réflexion ou pas ? »

Mme la MAIRE : « Je pense que la réflexion dans la mesure où il s'agit d'espaces sportifs sera menée au sein de la Commission sportive et en même temps probablement pour information auprès de l'OMS et après, cela viendra au Conseil Municipal puisque la vraie chambre d'enregistrement c'est le conseil municipal, mais ça c'est ordinaire. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise Madame la Maire à refuser la signature de l'avenant n°1 au contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le Cabinet En Act Architecture,
- autorise Madame la Maire à résilier le contrat de maîtrise d'œuvre signé avec le cabinet En Act Architecture,
- autorise Madame la Maire à mettre un terme au projet de création de salles de sport dont les éléments figurent à l'APD élaboré par le cabinet En Act Architecture.

12) TRANSFERT HALTE GARDERIE « LES LUTINS » : LOT METALLERIE – AVENANT EN PLUS VALUE avec la STE DEGROISILLE

Mme la MAIRE : « Je laisse la parole à Monsieur GREBOVAL. »

Mr GREBOVAL : « A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°3 (menuiseries extérieures – métallerie) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la Société DEGROISILLE – 1, chemin du moulin Benoît – 76260 LONGROY, pour la somme H.T de 39 484 €, soit 47 222,86 € T.T.C.

Par délibération du 12 septembre 2008, le Conseil Municipal a autorisé Madame la Maire à signer un avenant n° 1 en moins value d'un montant de 6 391 € H.T soit 7 643,63 € T.T.C, établissant le nouveau montant du marché à la somme de 33 093 € H.T, soit 39 579,22 € T.T.C.

Un second avenant est adressé à la ville afin d'intégrer au marché la réalisation de divers travaux pour la somme de 558 € H.T soit 667,36 T.T.C.

Ce sont des petits travaux : je vais vous en donner un peu en détails. Il y avait trois châssis de prévus, il y en a eu que deux de posés, on a donc retiré 705 € ; il y a des différences de hauteurs sur les châssis donc les prix sont plus élevés, nous avons une augmentation de 530 € ; nous avons du moins sur des coffres qui étaient prévus pour des volets roulants ; il y a deux portes en plus : une à 950 € et une autre à 155 €. Tous ces chiffres là additionnés puis retirés, nous arrivons avec 558 € de plus value.

Après l'avenant n° 2 en plus-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 33 651 € H.T, soit 40 246,59 € T.T.C. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126

13) TRANSFERT HALTE GARDERIE « LES LUTINS » : LOT PEINTURES REVETEMENTS DE SOL– AVENANT EN PLUS VALUE avec la STE BOURDIN

Mr GREBOVAL : « A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°7(Peintures – revêtements de sols) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société BOURDIN – 27, rue Charles Morin – 76260 EU, pour la somme H.T de 17 605 €, soit 21 055,58 € T.T.C.

Un avenant est adressé à la ville afin de tenir compte du changement de revêtement de sol (tapis au lieu de moquette). La plus-value estimée à 118,90 € HT, soit 142,20 € TTC fixe le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 17 723,9 € H.T, soit 21 197,78 € T.T.C. »

Mme la MAIRE : « Je crois que c'est ce que l'on appelle un sol souple. »

Mr GREBOVAL : « Oui c'est cela. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126

14) TRANSFERT HALTE GARDERIE « LES LUTINS » : LOT GROS ŒUVRE – AVENANT EN MOINS VALUE avec la STE PINOLI

Mr GREBOVAL : « A l'occasion des travaux de transfert de la halte garderie « les lutins », le lot n°1 (gros-oeuvre) a été attribué après publicité et mise en concurrence (appel d'offres ouvert), à la société PINOLI- 2, rue des canadiens – 76340 FOUCARMONT pour la somme H.T de 67 456,46 €, soit 80 677,92 € T.T.C.

Un avenant est adressé à la ville afin de soustraire du marché un montant de 2 500 € H.T soit 2 990 € T.T.C, correspondant à la suppression d'une somme à valoir.

Je vais vous expliquer ce qui s'est passé. Nous avons prévu de faire des pieux pour l'agrandissement et nous profitions que la société était au Tréport pour venir battre les pieux et dans le retard que nous avons pris, la société était partie et ensuite nous avons décidé au lieu de battre des pieux, de faire des fondations plus importantes ce qui nous réduit de 2 500 €. Ce qui n'empêchera pas d'avoir une résistance identique. Le coût total est nettement inférieur au marché initial.

Avant le marché nous avons un montant de 282 865.21 € et là nous finissons à 279 808.69 € donc nous avons gagné un peu d'argent ce qui nous permettra peut être d'aménager un peu le terrain avec ce qui reste. »

Après l'avenant n° 1 en moins-value, le nouveau montant du marché s'établit à la somme de 64 956,46 € H.T, soit 77 687,92 € T.T.C.

Mme la MAIRE : « D'autant que nous avons remarqué l'autre fois aussi qu'il va falloir modifier des portes pour protéger les doigts des enfants. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- donne son accord pour la passation de cet avenant,
- autorise Madame la Maire ou son représentant à signer celui-ci.

Inscription budgétaire BP 2008 : Compte 2313, programme 126

15) CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION DE LA REGION D'EU – MERS LES BAINS – LE TREPOT : ENQUETE PUBLIQUE DANS LE CADRE DE LA LOI SUR L'EAU

Monsieur GREBOVAL informe les membres du Conseil Municipal que l'arrêté inter préfectoral en date du 1^{er} septembre 2008 annonçant l'ouverture de l'enquête publique du 23 septembre au 23 octobre 2008 a été transmis en mairie pour l'information du public.

Conformément au code de l'Environnement, un registre est tenu à la disposition des intéressés pendant toute la durée de l'enquête et un commissaire enquêteur peut recevoir les observations du public à la Mairie du Tréport. Cette enquête s'est terminée hier et il n'y a eu aucune observation, aucun courrier, aucune remarque concernant cette construction.

Mme la MAIRE : « J'ai donc signé l'avis hier soir comme quoi c'était clos et ce matin le commissaire enquêteur est venu chercher les documents. »

Mr GREBOVAL : « Le dossier est resté vierge. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable à la demande d'autorisation de rejet déposée par le Syndicat mixte d'études et de réalisation d'assainissement Bresle-Littoral (SMERABL) dans le cadre du projet de construction de la station d'épuration de la région d'Eu -Mers Les Bains- Le Tréport.

Mme la MAIRE : « Nous allons aborder la motion concernant La Poste. Vous avez trouvés dans vos pochettes le texte. Je vous propose une suspension de séance de 5 minutes. »

Mme MALLET : « C'est pour une lecture très rapide alors. »

Mme la MAIRE : « Je vous laisse 10 minutes. »

Mme MALLET : « Mais il faut nous trouver une salle. »

Mme la MAIRE : « Vous pouvez vous installer dans le hall d'accueil, nous éviterons de vous déranger. »

Suspension de séance de 10 minutes.

Mme la MAIRE : « Je vais me permettre de lire la motion sur la Poste qui est une motion contre la privatisation de la Poste ainsi que pour un débat public et un référendum sur le service public postal.

« La Poste est en danger, la dégradation du service public se poursuit depuis plusieurs années, marquée par le manque de personnels dans les quartiers populaires des villes et la fermeture de bureaux ruraux, ainsi que la transformation du service financier de la Poste en banque postale avec la banalisation du livret A.

Le gouvernement a maintenant l'intention de privatiser la Poste en en faisant une société anonyme dont le capital sera introduit en bourse.

Cette réforme sonnerait le glas du service public postal, c'est-à-dire de l'un des services publics essentiels à l'exercice réel des droits des citoyens, en l'occurrence du droit à la communication. Cette privatisation contribuera à dégrader ce service essentiel aux yeux des Français en le rendant beaucoup plus inégalitaire.

Le Conseil Municipal de la Ville d'Eu demande donc instamment au Gouvernement :

- de ne pas sacrifier davantage la présence des bureaux de poste dans les zones rurales et les quartiers populaires, partout où l'activité de la poste ne peut dégager une rentabilité importante,
- de maintenir, assurer la modernisation et la rénovation du service public postal,
- de veiller à améliorer les conditions de distribution du courrier et d'accueil des usagers, et non de les moduler en fonction de l'intérêt financier des zones couvertes,
- de garantir le prix unique du timbre,
- de pérenniser la distribution six jours sur sept, supérieure aux obligations européennes
- de permettre aux foyers les plus modestes de trouver encore un partenaire bancaire au sein de la Poste, attentif à leur situation,

Et souhaite que le gouvernement ouvre un grand débat public sur les missions de la Poste et sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population. Il y a certainement une place pour de nouvelles formes de gestion qui permettraient de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus. »

Mr VITAUX : « Madame la Maire, je voudrais tout de suite donner la mesure en donnant ma position par rapport à cette motion. Pour ma part je m'abstiendrais de voter, bien sûr les raisons sont diverses et variées par rapport à mon vote à savoir que pour moi, je trouve quelque peu illusoire de vouloir faire une motion, j'aurais préféré que nous fassions une pétition dans un premier temps et je trouve illusoire également que l'on fasse également cette démarche puisque ce processus est lancé depuis de nombreuses années puisque déjà au gouvernement de Monsieur Jospin il avait accéléré la chose. Nous avons bien vu également que le processus de privatisation de la Poste avait été enclenché déjà à l'époque où les PTT se sont séparés de la branche téléphone en créant France Télécom. A l'époque personne ne s'est ému de la privatisation de la branche Télécom. Je trouve donc que bien entendu je suis pour un service public de proximité, je suis pour une démarche d'avoir toujours des services adaptés aux habitants d'une commune comme la nôtre. Pour autant je répète que c'est une idée qui a été validée et votée par nos Députés, promulguées lors de leurs différentes élections et qu'une pétition, pour moi, eût été plus adaptée. »

Mme la MAIRE : « Le silence en dit long. S'il n'y a plus de remarques, je passe au vote de cette motion. »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 7 ABSTENTIONS et 22 voix POUR accepte cette motion.

16) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

N°133/08 Passation d'un contrat avec la Production NICOLE CLOWNETTE BALLONS – 62760 GAUDIEMPRES – pour une prestation de Mme LIMOUSIN Nicole, Artiste sculptrice de ballons, le dimanche 7 décembre 2008, dans le cadre du marché de Noël.

Le montant du cachet de l'artiste s'élève à la somme de 204,01 € net.

La commune prendra en charge les cotisations de déplacement de 50 €, la mise à disposition d'une sono et les frais SACEM.

N°134/08 Passation d'un contrat avec l'ASSOCIATION ACADEMIE BACH – 76880 ARQUES LA BATAILLE – pour trois représentations du spectacle « LES CONTES DU TEMPS PASSE » qui auront lieu les 7,8 et 9 avril 2009, au Théâtre du Château.

Montant de la prestation : 2 900 € H.T. soit 3 059,50 € T.T.C.

La Commune prendra en charge les droits d'auteurs.

N°135/08 Passation d'un avenant au contrat avec l'ASSOCIATION ACADEMIE BACH – 76880 ARQUES LA BATAILLE – pour 14 interventions à caractère pédagogique du producteur du spectacle « LES CONTES DU TEMPS PASSE » en faveur de différents établissements scolaires de Eu et du Tréport (Collège la Providence, Collège Rachel Salmona, Collège Louis-Philippe) et tout public, pour les dates suivantes : 14, 15,21 et 22 octobre, 10 décembre 2008, au Théâtre du Château.

Montant de la prestation : 1 000 € H.T. soit 1 196 € T.T.C.

La Commune règlera également la somme de 167,44 € T.T.C. pour la participation aux transports, repas et hébergement de l'artiste.

N°136/08 Passation d'un contrat avec le Groupe TEXAS LINE pour une prestation musicale qui aura lieu le Samedi 18 octobre 2008 à partir de 20 h 30 Salle Michel Audiard.

Le montant de la prestation s'élève à la somme de 642 € net hors charges sociales, répartie comme suit :

. Mr GAUTIER Jean-François	Musicien	153 €
. Mr HEBERT Jean-Marc	Musicien	183 €
. Mr BERNON Olivier	Musicien	153 €
. Mr LANGLOIS Claude	Musicien	153 €

Ces sommes seront réglées aux artistes par guichet unique.

La Commune règlera également :

- . les charges sociales des cachets des artistes,
- . les frais de restauration et d'hébergement,
- . une indemnité de transport de 70 € ,
- . les droits d'auteurs.

N°137/08 Tarif des droits d'entrées pour le spectacle musical de country blues par le groupe TEXAS LINE, le Samedi 18 octobre 2008, Salle Michel Audiard :

Tarif adulte : 5 €

Tarif pour le personnel communal 3 €

Gratuité pour les enfants de – de 12 ans.

N°138/08 Passation d'un contrat avec Mr BEAUDET – Intermittent du spectacle – 76000 ROUEN – pour une mission de régisseur au Théâtre du Château les 17 octobre (4 heures) et mardi 21 octobre (12 heures).

Le montant du cachet s'élève à 208 € brut.

b) Courrier reçu :

- de l'Association ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR – pour remercier la Commune d'avoir offert des entrées au Musée Louis-Philippe pour leur sortie du samedi 11 octobre 2008.

c) Informations diverses

Acquisition d'objets pour le Musée lors de la vente chez Christie's

Mme la MAIRE : « Je me dois de vous informer sur les ventes qui ont eu lieu chez Christie's la semaine dernière. Je vous fais passer quelques photos afin que vous soyez informés. Donc lorsque nous nous sommes quittés au Conseil Municipal du 13 octobre, nous avions le principe d'une opération où nous pouvions aller avec l'aide de la Région 40 %, de l'Etat 40 % et la ville d'Eu 20 % en incluant dedans les dons et aides nous avons une autorisation pour aller jusqu'à 53 170 €. Dans la demie heure qui a suivi le Conseil Municipal, nous avons autorisation pour aller à 100 000 € mais le lendemain c'était la vente et il a fallu le lendemain s'apercevoir qu'il y avait du monde partout, qu'il y avait des enchères folles et je ne vous avez pas communiqué ce qui nous intéressait le plus, la chose essentielle était un portrait de Louis Philippe à Clarmont lorsqu'il était en Angleterre après son abdication, ce tableau qui est mis dans les photos que vous avez, était la dernière pièce mise en vente et nous le savions. Et compte tenu de l'envolée des prix qui a eu lieu toute la journée, le technicien qui faisait pour nous les enchères a préféré en garder en réserve et certains objets ont fait des sommes hallucinantes : par exemple la plume qui a servi pour l'abdication par rapport au prix que nous avions multiplié par 3, il a été multiplié par 100. Elle nous aurait intéressé parce que cela permettait dans les collections d'avoir une certaine cohérence et je lui sais gré de ne pas être monté à ce niveau là même si nous avions de l'argent devant nous. Donc le portrait de Louis Philippe est parti en TTC à 20 425,20 € alors c'est taxes comprises parce qu'il y a d'abord 25 % de frais et à peu près 5 % de TVA. Donc vous voyez que lorsqu'on achète, nous avons intérêt à savoir faire sa petite règle de 3 sur ce que l'on rajoute en plus. Donc je vous disais en TTC pour le portrait 20 425,20 €.

Pour le chapelet de la reine Marie Amélie : 3 117,60 €.

Pour les lunettes de soleil de Louis Philippe : 6 235,20 €

Mais lorsque vous verrez le modèle je pense que Monsieur RAYBAN pourrait peut être nous faire de nouvelles formes grâce à ce modèle là.

La carte de Norvège annoté de la main de Louis Philippe : 2 078,40 €

Le canif de Louis Philippe : 974,25 €. La petite histoire est que Louis Philippe aurait épluché une pomme pour la donner à Victoria grâce à ce petit canif. Je n'étais pas là pour le savoir.

En tout cas cela fait un total de 32 830,25 €. Donc il y a eu une réunion hier à Caen pour avaliser tout cela et l'Etat au titre des 40 % verse 13 132,26 €, la Région 13 132,26 € et sur les fameux 20 % la souscription publique qui a été faite pour votre information qui a ramené 13 000 €, et bien 3 283,06 € sont consacrés par cette souscription et la ville d'Eu met 3 283,06 € mais pour vous rassurer nous étions exactement dans les clous puisque la ligne budgétaire est de 3 500 €. »

Mr VITAUX : « Il y a des choses que je ne comprends pas puisque selon la source d'une personne présente lors de cette vente, il m'avait été dit que le canif avait été offert par une tierce personne et non pas acheté par nos propres deniers. »

Mme GAOUYER : « Effectivement vous êtes bien informé. Sur place, un donateur a fait l'achat pour la ville d'Eu mais cela fait partie des dons de l'association. C'est entré dans la partie souscription mais effectivement il y a eu cet acte pendant la vente.

Je vous dois d'autres explications qui ont été réclamées dans des conseils municipaux précédents.

Pour la garderie municipale, Monsieur LENGLET pouvez-vous donner quelques informations supplémentaires s'il vous plait. Je vous précise avant qu'il ne prenne la parole que l'utilisation des tickets de garderie permet de délivrer aux parents des déductions pour leurs impôts compte tenu du nombre de présence à l'année. »

Mr LENGLET : « Nous allons continuer les calculs que nous avons commencé la dernière fois : du 02 septembre 2008 au 03 octobre 2008, il y a eu une vente et utilisation de tickets qui s'élève à 872. Par comparaison en 2007, dans le système précédent ce sont 752 tickets qui avaient été vendus et utilisés. Donc la différence est positive, il y a 120 enfants de plus qui ont utilisés et bénéficiés soir et matin. »

Mme MALLET : « Ce sont 120 enfants ou 120 tickets achetés en plus ? »

Mr LENGLET : « Ce sont 120 tickets consommés. »

Mme la MAIRE : « Ce sont 120 prestations. »

Mr LENGLET : « Ceci est pointé par les dames qui s'occupent du service de garderie le matin et le soir. Donc l'allongement de la durée puisque nous avons avancé l'heure d'accueil d'un quart d'heure et nous l'avons prolongé le soir d'un quart d'heure aussi et il semblerait que ce système satisfasse la population. »

Mme la MAIRE : « Une autre chose constatée c'est que l'école Primevère a l'air d'avoir moins besoin de cette prestation que précédemment alors que les autres écoles marquent une très nette progression. Par ailleurs, nous avons en Mairie, un constat de chômage chez les femmes qui augmentent alors c'est peut être en corrélation mais n'allons pas trop vite dans les déductions. Mais en tout cas, cela semble intéressant. Par ailleurs beaucoup de gens achètent les tickets très en avance puisque nous sommes à peu près à 2 000 tickets vendus alors qu'il n'y en a que 872 de consommés. »

Mme MALLET : « Je voulais savoir si vous le permettez, si c'était au dépend des aides aux devoirs qu'assurent d'autres associations. »

Mr LENGLET : « La garderie n'est pas à destination de l'aide aux devoirs. »

Mme MALLET : « Non mais ma question est, est-ce que la fréquentation est plus importante aux garderies municipales maintenant et aux dépends de ce que faisait par exemple le Centre des Fontaines qui prenait les enfants le soir. »

Mr LENGLET : « C'est une comparaison que je ne peux pas établir parce que je n'ai pas les chiffres du Centre des Fontaines sous les yeux. J'ai le détail des écoles si cela vous intéresse. »

Mme MALLET : « Non, je voulais juste savoir si cela était aux dépends des autres associations. »

Mr LENGLET : « C'est une comparaison que nous pourrions faire ultérieurement parce que je n'ai pas sous les yeux les chiffres du Centre des Fontaines et la fréquentation de l'aide aux devoirs si elle est en augmentation ou en baisse. »

Mme la MAIRE : « Et par ailleurs, nous sommes dans la semaine qui précède les vacances du 1^{er} novembre, c'est donc assez tôt dans l'année et nous nous rapprocherons du Centre des Fontaines pour aborder cette question qui est effectivement intéressante.

Je vais repasser la parole à Monsieur LENGLET pour une question concernant la cantine et plus précisément concernant le quotient familial qui a permis, je crois, d'avoir un grand nombre de familles eudoises aidées.»

Mr LENGLET : « Oui alors là aussi nous avons collecté également les chiffres. Pour les inscriptions à la cantine pour l'année scolaire 2008, en fonction des tarifs nous pouvons vous donner des proportions tout de suite : pour la tranche 5, c'est-à-dire le plein tarif, il y a eu 59 personnes et cela représente 42.44 % de la population eudoise et par conséquent ce sont des gens qui ne sont pas concernés par le système. Puis il y a 4 autres branches dégressives, dans la tranche n°4 : 17.99 % ; dans la tranche 3 : 18.71 %, dans la tranche 2 : 10.79 % et il y a quand même dans la tranche qui est la plus soulagée 10.07 % d'eudois qui en ont bénéficié. Au total, il y a 42.44 % de gens non concernés puisqu'ils avaient les revenus qui ne permettaient pas de bénéficier de cet allègement mais quand même 57.56 % de la population fréquentant la cantine scolaire a bénéficié de ce dégrèvement. Voilà ce que je peux vous donner. »

Mme MALLET : « Dans les pleins tarifs, vous avez donc les non eudois ? »

Mr LENGLET : « Les non eudois sont comptés en dehors. Cela concerne 83 élèves. Non 83 c'est le nombre d'élèves qui n'ont pas rempli d'imprimés, cela inclus les eudois qui ne se sont pas présentés et les non eudois et il y a eu 10 personnes qui ont utilisé le tarif exceptionnel venant au coup par coup. Voilà en gros les chiffres que nous pouvons vous donner ce soir. Il faudra peut être faire une étude comparative avec les taux de fréquentation de l'aide aux devoirs dans les différents centres. »

Mme ROBILLARD : « A titre de comparaison, c'est-à-dire qu'il y aura 82 familles qui vont bénéficier d'un tarif dégressif pour cette année alors que l'année dernière il y a 20 familles sur l'année 2007 qui ont interpellé le CCAS pour bénéficier justement d'une remise sur le tarif de la cantine puisqu'ils n'arrivaient pas à payer le montant de la cantine. »

Mme la MAIRE : « Et il reste encore beaucoup d'impayés sur la cantine de l'année dernière. »

Mr VITAUX : « Puisque nous sommes dans le registre de la cantine, je voulais faire la remarque de parents d'élèves de l'école Mélusine qui ont eu comme réflexion que l'on forçait les enfants à finir leur plat au cours du déjeuner du midi et que les enfants étaient quasiment obligés de finir leur plateau. Avez-vous eu des échos de cela ? »

Mme la MAIRE : « Non je n'ai pas eu d'échos. Mais je veux bien recevoir les parents qui évoquent ce type de problèmes. C'est très délicat n'assistant pas aux repas mais il faut quand même entendre les enfants parce que nous demandons aussi aux personnes qui accompagnent les repas d'apprendre tous les goûts aux enfants mais je n'ai pas entendu ce dont vous parlez mais en

tout cas je reçois sans problème les parents qui veulent m'entretenir de ce genre de sujet parce que cela demande de l'attention. »

Mr VITAUX : « Je me permettrai de leur transmettre votre message alors. »

Mme la MAIRE : « Avec plaisir je les recevrais.

Voilà pour ce que vous deviez avoir comme informations et que vous aviez évoqué. Maintenant il y a un autre sujet que je me dois d'aborder, vous avez lu dans la presse qu'il y a une marnière dans la Résidence du Québec qui s'est ouverte vers début octobre sur 1 seul terrain et à partir de ce moment là, nous en avons été saisis de même que la société Sodineuf qui a vendu le terrain : nous sommes donc sur des parcelles où ce sont les gens qui bâtissent eux-mêmes leur maison, nous ne sommes pas sur la partie habitation à loyer modéré. Donc Sodineuf a fait venir la société référente pour exploiter ce type de faille qui est Fond d'Ouest. Ils sont donc venus sur le site le jeudi 16 octobre parce que ce sont des gens qui ont beaucoup de travail, il faut quand même, pour être clair, évoquer pour les constructions dans des zones comme les nôtres, nous habitons en vallée, nous sommes inondés, nous habitons sur les plateaux, il y a des risques de marnières. La Ville d'Eu a fait une étude sur les marnières, celle-ci n'était pas identifiée sinon forcément des mesures auraient été prises parce que la plupart des marnières pour les identifier ils se servent de la mémoire collective et là-dessus il n'y a pas eu d'informations qui a transparu dans l'enquête qui venait d'être finie dans le courant de l'année 2007. Toujours est-il qu'il y a pour moi qui suis allée sur le site, un trou qui doit faire 1.20 m de diamètre et de ce que j'ai vu, parce que c'est très difficile de regarder au fond, dans la mesure où il a énormément plu et que l'argile a forcément dévalé dans le trou, on identifie entre 3 et 4 mètres de profondeur. S'agit-il d'un simple trou ? S'agit-il d'une faille au dessus d'une galerie ? En tout cas il faut aller explorer tout cela avant de savoir comment traiter la chose. Donc la société Fond d'Ouest qui est venue voir, intervient dès la semaine prochaine sur le terrain avec une caméra pour aller explorer cette faille et déjà l'intitulé « marnière » car tant qu'ils ne sont pas allés dedans, ils ne peuvent pas nous dire de quoi il s'agit. De là ils nous diront comment nous pouvons traiter ce problème là. Donc dans un premier temps il m'a fallu faire un arrêté pour empêcher que les constructions continuent dans un rayon de 60 mètres donc cela veut dire que quasiment tous les propriétaires actuels sont en obligation d'arrêter leur chantier et ce depuis le week end dernier et nous avons reçu Sodineuf ici, le Staff qui est venu était important donc je pense qu'ils prennent l'affaire avec sérieux et je pense qu'ils vont pouvoir communiquer dans un avenir très proche les solutions techniques qui sont requises de façon à ce que le trou en question soit comblé et ensuite en général une fois que cela est comblé il y aura un périmètre de 5 mètres autour de la faille et après les autres pourront reprendre leur chantier.

Voilà le degré d'information que nous avons en ce moment, sachant qu'en parcelles à vendre il y en a 40, qu'aujourd'hui 28 permis sont délivrés, qu'il y en a deux qui sont en cours et que là malheureusement les chantiers sont arrêtés sur cette zone.

Les marnières, c'est vraiment le lot de plateau calcaire avec de l'argile dessus. Les agriculteurs pourraient nous expliquer pourquoi ils ont besoin de chaux, c'est quelque chose qui est utilisé depuis très longtemps et il y a comme cela un certain nombre d'endroits où il y a des trous pour aller chercher le calcaire, c'est une pratique ancienne et c'est malheureusement préjudiciable quand on récupère des terrains sur la zone agricole. »

Mme MALLET : « Je voulais simplement dire que c'était une obligation dans les baux que le locataire avait obligation de chauler tous les 3 ans. C'était une habitude qui est maintenant obsolète. »

Mr VITAUX : « Donc combien de futurs propriétaires seraient pénalisés pour l'instant ? »

Mme la MAIRE : « En ce moment il n'y a que ceux qui ont commencé leur travaux. Tout le monde n'est pas au stade de commencer les travaux. Mais surtout nous voulons un délai très court pour le diagnostic et le traitement. Après ils pourront reprendre. Il y a une assurance auprès de Sodineuf. »

Mme MALLET : « Il faut rappeler que certains propriétaires ont déjà eu leur construction retardé par l'obligation de faire des recherches archéologiques. »

Mme la MAIRE : « Oui c'est la loi.

Arrivée à ce stade là, je voudrais faire un rappel au règlement. Je vais vous lire à l'article 4 : accès au dossier.

Un article L.21.21.26.CG.CT et une partie qui concerne les élus sur la saisie des services municipaux : vous avez tous voté ce règlement et vous avez voté que toutes questions, demandes, informations complémentaires ou interventions d'un membre du Conseil Municipal auprès de l'administration communale devra être adressée au Maire. Les informations communicables seront transmises dans la quinzaine suivant la demande. »

Mme MALLET : « Ce qui veut dire Madame que lorsque nous avons besoin d'explications sur le Conseil Municipal, comme nous avons la notice explicative 5 jours avant, comment fait-on ? »

Mme la MAIRE : « Je vous dois la réponse aussitôt mais pour les autres sujets c'est sous quinzaine comme vous l'avez voté et bien sûr je ne vais pas vous renvoyer sous quinzaine la question concernant un Conseil Municipal mais il est des gens ici qui s'installent et je voudrais rappeler que par rapport à cela si cela existait déjà dans le règlement antérieur c'est parce que le personnel a des tâches, que le personnel ne doit pas être suspecté et que nous ne souhaitons pas qu'il soit pris à défaut dans la mesure où eux-mêmes ont leur travail à exécuter et il y en a certains qui sont partiellement en résidence. »

Mr GAOUYER : « Je voudrais savoir ce qu'il en est pour les gens qui ne sont pas élus et qui passent de longues heures avec le personnel municipal. »

Mme la MAIRE : « Il est normal que tout citoyen vienne en Mairie. Il est normal que tout citoyen vienne pour chercher des documents administratifs après, comme dans toutes entreprises, je pense que les gens qui ont besoin d'être dans des bureaux pour des questions précises peuvent se rapprocher du Maire ou des Adjointes ou du Directeur des Services de façon à ce que les agents en question qui sont sur la question posée, j'imagine par cette personne ou ces personnes qui sont longuement en Mairie, ils se doivent de permettre à ces agents par le biais du Directeur des Services qu'ils soient détachés le temps nécessaire et surtout qu'ils soient missionnés pour répondre aux questions qu'ils leurs sont posées. Je pense qu'il est important de respecter le personnel qui aujourd'hui a énormément de tâches de travail. Ce point est complètement expliqué dans le règlement qui a été voté et qui a été accepté par tous.

Il y a une autre information qui est l'association ALCOOL ASSISTANCE – LA CROIX D'OR –qui remercie la Commune d'avoir offert des entrées au Musée Louis-Philippe pour leur sortie du samedi 11 octobre 2008 et les gens ont apprécié cette visite dans le parc fleuri, dans le sous bois y compris et nous tenions à vous le dire.

Il y avait d'autres remerciements mais ils ne sont pas là donc nous les aborderons lors du prochain Conseil Municipal.

Tout à l'heure il y a eu une question sur le lycée puisque Madame MALLET voulait poser des questions à Monsieur Alain LE VERN. »

Mme MALLET : « C'est vous qui m'avait dit de les poser à Monsieur LE VERN. Vous m'avez dit que je vois moi-même avec le Président. »

Mme la MAIRE : « Vous pouviez puisque l'invitation était dans la presse. C'était clairement écrit. En tout cas je n'étais pas la force invitante puisque c'est marqué sur le document « en présence de Marie-Françoise GAOUYER et qu'ont été invités dans le cadre du Conseil Municipal : l'Adjoint en charge des travaux, ceux qui sont en relation avec le Lycée dans le cadre de la culture ou membres du Conseil d'Administration. Alors pourquoi ce genre de pratique, c'est que tout simplement et vous le connaissez de mémoire certainement, quand a eu lieu la rénovation du Lycée Le Hurlevent, vous étiez invités en tout cas le Maire était invité et il n'est pas venu, vous auriez pu savoir que lorsque nous posons la première pierre cela n'a pas l'ampleur du jour de l'inauguration. De même le jour de l'inauguration lorsque le Maire de la Ville d'Eu à l'époque a été invité où il n'est pas non plus venu, vous auriez vu qu'il y a une différence entre ces deux prestations. Donc en l'occurrence qui était force invitante ? Le Président LE VERN. »

Mme MALLET : « Non mais si vous passez votre temps à me répondre sur l'invitation c'est facile. Moi je voudrais que vous me répondiez sur l'avancement des travaux, il y a du retard attendu ou pas ? »

Mme la MAIRE : « Mais posez donc les questions à Monsieur LE VERN, je vous ai proposé d'aller le voir, allez-y. Moi je peux vous faire un cours et à ce moment là on y sera encore dans un quart d'heure parce qu'il y a des tranches très compliquées sur ce lycée, il y a, ce que j'ai déjà eu l'occasion de dire et là j'ai l'impression de me répéter, nous avons un retard de 6 mois sur l'appel d'offre. Ce retard de 6 mois va se trouver partiellement comblé dans la mesure où celui qui a eu le gros œuvre est une société qui conçoit les pièces qui arrivent en masse de béton toute prêtes donc là, la Région récupère du temps. Après il y a un enchevêtrement avec les autres corps de métiers sur lequel je ne suis pas en capacité à vous répondre. »

Mme MALLET : « C'est un enchaînement et non un enchevêtrement parce que cela fait pelotes de laine mélangées, il vaut mieux enchaîner les choses. »

Mme la MAIRE : « Oui mais il n'y a pas seulement de l'enchaînement puisque vous savez qu'il y a deux sites à la fois qui sont en montée en puissance dont un site où il y a en même temps de la démolition qui est l'actuel site Cayet. Donc il y a comme je le disais un enchaînement mais aussi un enchevêtrement des différents corps de métiers dans la mesure où c'est quelque chose de très complexe puisque nous dépassons les 50 millions d'euros c'est-à-dire un des lycées de Haute Normandie qui coûtera le plus cher lorsque nous concevons un site neuf. Nous parlons pour la partie Verstraete, pour que cela soit clair pour tout le monde, d'une rentrée en début d'année civil 2010. J'ai proposé qu'à ce moment là nous ayons une exposition prête à la ville d'Eu sur les écoles publiques en terme d'histoire à la Ville d'Eu et en même temps démarre la déconstruction sur le site Cayet et cela devrait nous amener à 1 an et demi à 2 ans compte tenu de la complexité du site mais il y a énormément de bâtiment de construit. »

Mme RADE : « Au sein de la Communauté de Communes, vous animez la commission Pays, pouvez-vous nous informer des grands projets retenus pour la ville d'Eu ? »

Mme la MAIRE : « J'aimerais que vous vous intéressiez à l'actualité. Les grands projets retenus pour la ville d'Eu, à quelle échéance les voulez-vous dans mon propos ? »

Mme RADE : « Ce qui ressort de la dernière réunion de la Commission de Pays. »

Mme la MAIRE : « Zéro. Rien du tout pour la ville d'Eu. Il n'y a pas d'argent cette année. Il n'y a pas d'argent parce que la structure n'est pas montée et nous espérons qu'elle soit montée pour le 1^{er} janvier parce qu'il faut une structure juridique. Vous avez pu lire dans la presse qu'il y avait des projets déjà en émergence parce qu'ont été rattrapés des fonds picards, le FRAP, qui permettent tout de suite (ces FRAP se terminant au 31.12.2008), de ne pas perdre l'argent. Ainsi ont pu être budgétés la fin de la médiathèque de Gamaches qui ne nous concerne pas puisque ce n'est pas la Communauté de Communes, une zone de rénovation d'immeubles sur Martainville, de l'argent pour la mise en lumière du front de mer de Mers les Bains, de l'argent pour des études sur Ault et sont déjà pré-retenus l'extension de la zone du Gros Jacques et la tranche supplémentaire du Funiculaire de même que le grand projet de piscine. Mais pour retenir un projet, je pense en principal aux projets de la ville d'Eu, faut-il qu'ils soient chiffrés. Ne peuvent être inscrits pour être retenus que des projets chiffrés. Nous avons un projet chiffré qui est l'OPAH, qui est actuellement en cours mais nos collègues n'ont pas voulu que l'OPAH Logement soit une mesure Pays. »

Mme RADE : « Donc actuellement la ville d'Eu est un parent pauvre. »

Mme la MAIRE : « Pauvre de quoi ? »

Mme RADE : « Le parent pauvre puisqu'il y avait d'autres projets déjà antérieurement. »

Mme la MAIRE : « Il y avait des projets aboutis mais Mesdames et Messieurs qui aujourd'hui êtes dans l'opposition, il eût fallu que les projets vous les ayez eus bâtis financièrement. Ne pouvait être étudié que tout ce qui était connu financièrement. Ce n'est pas des nébuleuses, c'est de la réalité. Alors là sur la zone aquatique ce sont des études sur le Gros Jacques ce sont des chiffres précis, sur le Funiculaire ce sont des chiffres précis et nous avons pu savoir quels étaient les différents financeurs. Excusez moi mais de ce que vous avez travaillé dans l'ancienne mandature, quel était le projet que je ne connais pas qui serait chiffré ? »

Mme RADE : « Je ne vous ai pas dit que c'était chiffré Madame. »

Mme la MAIRE : « C'est l'obligation. La seule façon, sinon nous passerions des heures voire des jours ou des mois à palabrer entre nous. Nous ne pouvons discuter que ce qui est chiffré par la collectivité qui apporte le projet. Donc nous avons des projets eudois qui seront portés par la Communauté de Communes dont notre zone d'activité, nous aurons des projets qui seront amenés par la Ville d'Eu quand c'est la ville d'Eu qui sera porteur du projet. Je vous rappelle que le Pays est juste un espace de réflexion. Ce n'est pas un espace de réalisation. Donc il n'y avait rien de réalisé sur le papier. »

Mme RADE : « Effectivement je ne vous ai parlé que de projet. »

Mme la MAIRE : « Mais j'attends de votre part le nom d'un projet aboutit que j'aurais oublié ou que je n'aurais pas trouvé dans un carton. Dites moi, je meurs d'impatience d'en connaître un.

Avant de lever la séance, je tiens à vous informer que l'audit est terminé. Il sera présenté en réunion publique avec invitation à tous les conseillers municipaux le mercredi 5 novembre 2008 à 18h à la salle Audiard et je vous convie dès à présent. Il ne s'agit pas d'un Conseil Municipal mais d'une réunion publique et nous vous ferons savoir derrière très rapidement la date du prochain Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

==